

*Les pensions*

[Traduction]

**M. Fulton:** Madame le Président, je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour. Il est clair d'après ma motion qu'il s'agit de la correspondance de n'importe quel ministre actuel ou antérieur et de leur personnel actuel ou passé, et non pas du seul ministère mentionné par le secrétaire parlementaire. Je demande donc que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**Mme le Président:** Reportée à l'ordre du jour.

[Français]

**M. Colletette:** Madame le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

**Mme le Président:** Est-ce que les autres avis de motion portant production de documents sont reportés?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—  
L'ABSENCE DE POSITION VISANT À ÉLARGIR LE SYSTÈME DES  
PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne lui avoir pas présenté et de n'avoir pas présenté à la Conférence nationale sur les pensions qui aura lieu bientôt, une position visant à élargir sensiblement le système des pensions du secteur public au Canada afin que les Canadiens âgés aient, maintenant et à l'avenir, un niveau de vie suffisant pendant leur retraite.

—Madame le Président, la raison pour laquelle je présente cette motion aujourd'hui c'est qu'elle me paraît mettre en lumière un des importants principes du régime de pensions au Canada. Elle soulève la question suivante: Allons-nous essayer de résoudre ce qu'on a désigné sous le terme de crise des pensions en comptant sur l'activité du secteur privé pour mettre de l'ordre dans nos affaires et pour fournir une pension suffisante à nos concitoyens, ou allons-nous finir par nous rendre compte que la seule façon d'assurer à nos retraités d'aujourd'hui et de demain un niveau de vie satisfaisant c'est de confier au secteur public une part plus importante dans l'administration des pensions?

Malgré tout le respect et l'admiration que j'éprouve pour le ministre de la Santé et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin), je crains qu'elle ne soit portée à compter plus que par le passé sur le secteur privé. J'espère que nous pourrions la convaincre aujourd'hui que les gens âgés du Canada—ceux qui le sont aujourd'hui et ceux qui le seront un jour—seront assurés d'un avenir meilleur si nous nous attachons à élargir le rôle du secteur public en matière de retraites.

● (1530)

Il m'arrive souvent, au sujet des pensions au Canada, de dire deux choses qui peuvent sembler contradictoires. D'une part, j'affirme que nous avons accompli énormément de progrès au cours des 50 ou 55 dernières années. On m'a même entendu vanter les mérites de mon parti et le rôle qu'il a joué en contribuant à arracher d'importantes victoires dans le vaste

domaine de la sécurité sociale. D'autre part, et à mon avis il n'y a pas contradiction car il s'agit simplement de deux façons de voir la réalité, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs que tous les députés partagent en matière de retraite. Dans la même veine, je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, à mon avis, s'en est bien tirée à ce poste.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Elle a accompli un certain nombre de choses. Je crois qu'elle et le ministre des Finances (M. MacEachen) se congratulent plus que de raison de la hausse de \$35 apportée l'année dernière et de l'amélioration qui en résulte, mais elle a au moins accompli cela. Elle a tenu une promesse qu'elle avait imposée à son parti lors de la dernière campagne électorale, et, même s'il ne s'agit peut-être pas d'un compliment à ses yeux, je crois qu'elle a réussi à contrer les vues des ministres les plus à droite.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Je soupçonne que si elle n'avait pas été là, nous n'aurions vu aucune des améliorations récentes, et on aurait peut-être même réduit les crédits, et je me félicite donc qu'elle détienne ce portefeuille. Mais comme je l'ai dit, il y a deux façons d'envisager le domaine des pensions, et je rappelle au ministre que le principal reste à faire. Aucun d'entre nous ne peut se permettre de se reposer sur ses lauriers en ce moment, nous avons beaucoup de travail à abattre, puisque tout le monde parle aujourd'hui de la crise des pensions de retraite.

Actuellement beaucoup de gens quand ils entendent prononcer ce mot pensent qu'il a quelque chose à voir avec l'état de certaines caisses. Les gens se demandent s'il y aura assez d'argent plus tard pour effectuer le versement des prestations du Régime de pensions du Canada ou pour verser les pensions de sécurité de la vieillesse aux taux indexés qui vont s'amplifier au cours des prochaines années. A mon avis, il n'y a pas de crise. Les retraites que nous versons proviennent de la production et des revenus actuels et non pas d'une accumulation d'argent antérieure. Toute société organisée peut répartir la richesse qu'elle produit en fonction de ses priorités. Si nous sommes prêts à fournir des soins adéquats pour nos enfants, à leur donner l'instruction dont ils ont besoin et si nous voulons accorder un revenu de retraite suffisant aux personnes âgées, il est facile de constater que nous en avons les moyens. Le problème que constitue l'insuffisance des retraites n'a pas pour origine la capacité de payer des cotisants, il réside dans la difficulté qu'ont les personnes âgées de s'en sortir avec les montants qu'elles perçoivent. Comme le sait le député, environ 60 p. 100 des deux millions de personnes âgées de plus de 65 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il suffit de rappeler ce chiffre pour souligner le fait qu'il existe une crise en matière de retraites.

Je rappelle également qu'environ 53 p. 100 des personnes âgées qui touchent la sécurité de la vieillesse reçoivent, en tout ou en partie, le supplément de revenu garanti. Pour toucher ce supplément en totalité, il faut n'avoir aucune autre ressource, et pour le percevoir en partie, il faut n'avoir que très peu d'autres revenus. Comme l'indique le fait que ces personnes doivent demander à bénéficier de ce supplément, 53 p. 100 des personnes âgées de notre pays vivent dans une situation précaire. Sur les 47 p. 100 restants, seuls peut-être 10 p. 100 d'entre eux ont de quoi vivre décemment, et même plus que